

BUTEES DE GAINÉ DE FREIN A MAIN

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
ANNEXE	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
5.1. HISTORIQUE	4
5.2. DOCUMENTS CITÉS	4
5.3. EQUIVALENT À :	4
5.4. CONFORME À :	4
5.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET

La présente spécification a pour objet la définition des caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les butées de gaine de frein à main en acier fritté utilisées sur les véhicules CX.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente spécification doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit, suivie de l'indice du document.

Exemple :

BUTÉE, STL S24 5400.

3.PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Ce document doit être accompagné du cahier des charges B20 1260 "FOURNITURES DE PIÈCES MÉCANIQUES FRITTÉES - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES".

BUTEES DE GAINÉ DE FREIN A MAIN	S24 5400	2/4
--	-----------------	-----

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

La conception générale de ces pièces en acier fritté fait l'objet du fascicule de documentation B18 3170 et des caractéristiques particulières indiquées ci-après.

Documents	CARACTERISTIQUES	Expression des Résultats	EXIGENCES	
			Min.	Max.
B57 0020	4.1 MATIERE - DESIGNATION NORMALISEE	- Nuance	Acier fritté CAT. A F10-U3-67	
NF A 95-381	4.2 COMPOSITION CHIMIQUE PONDERALE		Base	
	- Fer			
	- Carbone total	%		0,2
	- Cuivre	%	2	4
	- Impuretés	%		2
NF A 95-311	4.3 MASSE VOLUMIQUE			
	Les masses volumiques sont déterminées dans la zone A indiquée en annexe			
	- Zone A	g/cm ³	6,7	
NF A 95-321	4.4 DURETES			
	Les duretés sont mesurées aux emplacements 1 et 2 indiqués en annexe			
	- Emplacements 1 et 2	HB 5/250	72	
	4.6 MICROGRAPHIE			
	- Structure avant attaque	Notation	Porosités fines de répartition homogène	
	- Structure après attaque au réactif Nital 4 %			
	- A coeur	Notation	Entièrement ferritique, très bonne diffusion du cuivre (absence de particules de cuivre libre)	
	- En surface	Notation	Toute décarburation superficielle prohibée	
	4.6 ESSAI DE RUPTURE			
	L'essai de rupture de la butée est effectué suivant le principe donné en annexe			
	- Charge P	daN	420	